

L'an deux mil vingt, le 10 décembre 2020 à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de M. Christian MATHON, Maire de la commune.

Présents : Ch. MATHON, MC.FICHELE, A.TRICOIT, V.PARABOSCHI, T.WIDHEN, V.DUCOURAU, G.TRAPASSO, S.DUMORTIER, G.CHATEAU, F.TREDEZ, E.BARBAY, P.MOUCHON, G.OUDAERT, JM.CLERFAYT, A.KIMOUR, K.UDRY, J. AGNIERAY,

Absents excusés avec pouvoir :

JM.SPETEBROODT > pouvoir à MC. FICHELE,

N. RUOUBAUD > pouvoir à K. UDRY,

Absents excusés sans pouvoir : /

Secrétaire de séance : V. DUCOURAU

**INFO 01 - Rapport de la Chambre Régionale de la Cour des Comptes sur la gestion de la MEL en date du 14 novembre 2019.** Information non soumise à délibération. Après avoir demandé au conseil s'il y a des questions, dans la négative, Monsieur le Maire passe au point suivant.

**12-D01 Désignation du nom de la nouvelle voirie située rue Léonard de Vinci.** Le nom retenu est **Simone VEIL -adopté-**

**12-D02 Règlement intérieur. Observation de la Préfecture sur deux articles. Annulation de la délibération du 23 juillet et vote sur le texte modifié.** Le nouveau règlement intérieur intégrant les deux articles correctifs est mis aux voix **-adopté-**

**12-D03 Commissions communales – Demandes adhésion -retiré de l'ordre du jour-**

**12-D04 Ouverture dominicales des commerces pour l'année 2021** en plus des dimanches autorisés par la MEL annuellement, sont ajoutés dans le cadre du plan de relance les dimanches 4 avril 2021, 31 octobre 2021, 14 novembre 2021, 21 novembre 2021 et dimanche 26 décembre 2021. Compte-tenu du report de la période des soldes de janvier par suite des restrictions de la COVID, sont retenus les deux derniers week-ends de ce mois. **-adopté-**

**12-D05 Adhésion à la Centrale d'achats de la MEL** La Centrale d'Achat Métropolitaine (MEL) permet d'optimiser les ressources, coûts et délais liés à la passation des marchés, de répondre aux justes besoins des territoires, de promouvoir un achat public responsable et innovant et de sécuriser et simplifier l'achat public sous forme de marchés publics de travaux, de fournitures ou de services. Les dispositions inscrites dans les Conditions Générales de Recours ont pour objet d'organiser les rapports entre la Centrale d'Achat Métropolitaine, ses adhérents et les titulaires de marchés, si la commune/ le CCAS ou autre entité décide de solliciter ce nouveau dispositif. L'adhésion annuelle est de 150€. **-adopté-**

**INFO 02** Retour sur ce que propose la commune pour les Fêtes de fin d'année avec notamment le passage du Père Noël dans les rues, un concours de décorations, la distribution de friandises aux Aînés ou élèves...

**CM 12 – D06 Conditions de mise à disposition de l'église Saint Vaast à destination d'activités culturelles** Retour sur cette délibération ajournée au conseil d'août. Finalement le texte est légal. Quelques points modifiés toutefois, ce n'est pas une convention d'où le terme de « dispositions », l'occupant gère l'éclairage, le chauffage et les ouvertures. Enfin M Le Maire est associé au choix des programmes. **-adopté-**

**INFO 03 – Point sur l'Espace Masselot** Un programme d'occupation est prévu tout au long de l'année, en plus des tenues de permanences administratives (mairie, Mission Locale, Mutuelle sociale...). Le lieu se veut un pont entre l'ancien Capinghem et les nouveaux quartiers.

**12-D07 Convention de Mise à disposition L'Espace Masselot** Afin d'optimiser l'occupation de cet Espace, une convention en fixe les règles. La salle peut-être également louée à des entreprises sous conditions tarifaires (**12-D15**). **-adopté-**

**12-D08 Adhésion au Pôle Santé** Afin de renforcer la protection des agents communaux, la ville de Capinghem souhaite adhérer au nouveau dispositif d'accompagnement des collectivités dans le domaine de la prévention. **-adopté-**

**12-D09 Recrutement d'agents contractuels de remplacement et accroissement** Toute au long de l'année, la commune est confrontée à des absences, ou un surcroit d'activités. Une délibération cadre permet à Monsieur le Maire de recruter temporairement des agents non titulaires de droit public pour y faire face. **-adopté-**

**12-D10 Recrutement animateurs pour Accueil de Loisirs 2021** Cette délibération prise annuellement permet de recruter autant que de besoin, des agents contractuels non titulaires saisonniers, stagiaires BAFA, titulaires BAFA, ou directeur d'ALSH titulaire du BAFD, pour la période du 20 février au 31 décembre 2021 **-adopté-**

**12-D11 Contrat de projet** « le contrat de projet », nouvelle possibilité de recrutement sur emploi non permanent a pour but de « mener à bien un projet ou une opération identifié ». Il s'agit d'un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération.

M. le Maire propose de créer un emploi non permanent dans le grade de rédacteur territorial (catégorie hiérarchique B), afin de mener à bien le projet ou l'opération identifiée suivante : modernisation des services de la Ville de CAPINGHEM et réalisation des projets de construction et d'aménagements dans les domaines économique, urbain et les équipements publics pour une durée prévisible de 3 ans soit du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 31 novembre 2023 inclus.

Le contrat prendra fin lors de la réalisation du projet pour lequel il a été conclu ou Il est renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet ou l'opération prévue n'est pas achevé au terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. **-adopté-**

**12-D12 Décisions modificatives sur le budget primitif 2020** Il est demandé de procéder aux modifications suivantes :

- ↳ Fonctionnement //personnel 30.000 € supplémentaire / du compte 6041 (achats d'étude) au compte 6413 (personnel non titulaire)
- ↳ Investissement // compte 21534 : 40.000 € enfouissement réseaux / du compte 2111 (terrain nu) au compte 21534 (réseau d'électrification rue Poincaré) **-adopté-**

**12-D13 Vote du taux de la TPLE 2021** En lien avec la décision du vote du budget du 27 juillet 2020, le taux de la taxe locale sur la publicité extérieure 2021 sera dégrèvé de 25% **-adopté-**

**12-D14 Demande de subvention 2020 de l'Amicale du personnel communal** Relancée le 7 juillet 2020 cette association de donne pour but d'organiser au sein du personnel communal des temps de rencontres et d'échanges conviviaux dans un autre cadre que celui professionnel. La demande de subvention à la commune de Capinghem est portée à 700€. **-adopté-**

**12-D16 Demande de subvention VILLAGE ET BOURG – programmation exceptionnelle 2020 – projet de rénovation d'un « espace d'animation »** Le nouvel « Espace d'animation » situé 4 rue d'Ennetières est en cours d'étude. une demande de subvention VILLAGE ET BOURG – programmation exceptionnelle 2020 au titre des travaux de rénovation du patrimoine communal à hauteur de 50 % va être déposée. **-adopté-**

**12-D17 Demande de subvention DETR – programmation 2021 – Projet de rénovation d'un « espace d'animation »** Monsieur le Maire propose de solliciter également pour le projet de rénovation d'un « espace d'animation » situé rue d'Ennetières d'une demande de subvention DETR – programmation 2021 au titre des travaux de rénovation du patrimoine communal à hauteur de 30 % **-adopté-**

***FIN DE SEANCE***